



L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFORUP

Semaine du 4 au 8 juin 2018

LES MINISTRES DE L'AGRICULTURE DES ETATS MEMBRES COMMENCENT LEUR DEBAT SUR LA PAC – LA FRANCE APPELLE A MAINTENIR LE BUDGET AGRICOLE EUROPEEN :

Les ministres de l'Agriculture des pays de l'UE se sont réunis lundi 4 et mardi 5 juin à Sofia (Bulgarie) lors du Comité Spécial Agriculture (CSA), portant notamment sur la réforme de la PAC et la baisse de son budget, prévue dans la proposition de la Commission sur le prochain cadre financier pluriannuel post-2020. En préparation de ce CSA et de celui du 18 juin prochain, les ministres de l'Agriculture de l'Espagne, de la France, de l'Irlande, de la Finlande, de la Grèce et du Portugal avaient présenté, jeudi 31 mai à Madrid, une déclaration conjointe demandant de maintenir le budget agricole de l'UE au cours de la période 2021-2027. Les représentants de ces six États membres regrettent vivement que la Commission envisage une baisse du budget de la PAC, et soulignent l'impact négatif de cette réduction budgétaire sur les revenus des agriculteurs. Les ministres et les représentants des six États membres ont signalé la possibilité pour d'autres États membres de signer cette déclaration, laquelle sera présentée officiellement lors du CSA du 18 juin, à Luxembourg. Par ailleurs, les experts des États membres de l'UE ont entrepris, lundi 4 juin, l'examen détaillé des propositions de la Commission européenne sur la Politique agricole commune. De nombreuses délégations ont regretté que les propositions soient moins ambitieuses que prévu en ce qui concerne la subsidiarité et la simplification des dispositions sur la PAC, redoutant une charge administrative supplémentaire pour les gouvernements et

une complexité accrue des règles pour les exploitants. Ces réflexions continueront lors du prochain CSA prévu le 18 juin prochain, qui pour la première fois évoquera aussi le dossier législatif de la PAC post-2020. Pour rappel, les négociations autour du futur cadre financier pluriannuel qui fixeront le prochain budget de la PAC vont bientôt débuter, avec comme objectif de parvenir à un accord avant les élections européennes de mai prochain. Il en va de même pour le volet politique de réforme de la PAC, bien que les députés européens soient pessimistes quant à cet objectif. Ces deux points d'intérêts seront soumis à la procédure de codécision des institutions européennes, c'est-à-dire que le Parlement européen et le Conseil devront valider le projet de la Commission pour que celui-ci soit adopté. Eurodom, conjointement avec les représentants des 3 Etats membres (Portugal, France et Espagne), agira tout à long de ce processus afin de tenir les objectifs fixés lors des dernières semaines, à savoir le maintien du budget du POSEI et le respect des spécificités des RUP dans les réformes de la politique agricole.

LE CONSEIL ADOPTE UNE DECISION AUTORISANT LA COMMISSION A CONCLURE UN NOUVEL ACCORD DE PARTENARIAT SUR LA PÊCHE AVEC MADAGASCAR : Le 25 avril dernier, la Commission européenne proposait ses recommandations au Conseil s'agissant de la négociation d'un nouvel accord de partenariat de pêche entre l'Union européenne et Madagascar. Les recommandations de la Commission étaient accompagnées d'une proposition de directive de négociation en vue de la conclusion d'un nouvel accord de partenariat afin de prendre en compte des dispositions du Règlement 1380/2013 relatif à la politique commune de la pêche, qui ne sont pas intégrées à l'accord actuel. Faisant suite à ces recommandations, le Conseil des ministres de l'Union européenne a adopté cette semaine une décision autorisant la Commission européenne à conclure cet accord de partenariat. Le processus de négociation devrait donc débuter très prochainement entre la Commission et Madagascar.

L'UNION EUROPEENNE ET LES PAYS DU GROUPE AFRIQUE – CARAIBES – PACIFIQUE (ACP) SE REUNISSENT POUR EVOQUER L'AVENIR DE LEUR PARTENARIAT, DANS L'ATTENTE DU MANDAT DE NEGOCIATION COMMUNAUTAIRE POUR UN ACCORD POST-COTONOU : Le Conseil des ministres conjoint des 28 Etats membres de l'Union européenne (UE) et des 79 pays du

groupe Afrique/Caraïbes/Pacifique (ACP) s'est réuni le 1er juin à Lomé (Togo). Cela a été l'occasion d'évoquer l'avenir du partenariat entre les deux blocs après l'expiration de l'Accord de Cotonou, en février 2020, même si l'UE n'a pas encore adopté son mandat de négociation, contrairement aux ACP dont le mandat est accessible en [clicquant ici](#). Selon la ministre bulgare des affaires étrangères, Ekaterina Zaharieva, qui coprésidait le Conseil ACP-UE, cette instance a conclu que les négociations « *devront résulter dans un partenariat post-Cotonou renforcé [...], en particulier dans la gouvernance mondiale* ». Elle a rappelé que les négociations devraient commencer « *d'ici au mois d'août* ». De plus, le Conseil ACP-UE a travaillé sur les questions suivantes : migrations, coopération économique, alignement des deux blocs dans les fora de l'ONU et adoption d'une [déclaration ministérielle conjointe sur le changement climatique](#). Jeudi 7 juin, le mandat de négociation communautaire en vue d'un accord post-Cotonou était à l'ordre du jour de la réunion des ambassadeurs nationaux des 28 auprès de l'UE (COREPER), mais aucun retour n'a été diffusé pour le moment ; aux dernières nouvelles, le blocage de la Hongrie persistait sur le chapitre « Migration ». Un débat sur le futur de la relation ACP-UE aura lieu au Parlement européen mardi 12 juin.

DES EURODEPUTES SE RENDENT AU MEXIQUE POUR SE PENCHER SUR CERTAINS ASPECTS TECHNIQUES DE L'ACCORD REVISE EU/MEXIQUE : Une délégation d'eurodéputés de la commission parlementaire INTA (commerce international) s'est rendue cette semaine au Mexique, dans le cadre des négociations sur la révision de l'accord global entre l'UE et le Mexique. L'objet de ce déplacement était d'échanger avec l'administration du pays ainsi qu'avec les organisations de la société civile et les partenaires sociaux ayant des intérêts dans cet accord. Le déplacement de la délégation d'eurodéputés devrait permettre de se pencher concrètement, avec les acteurs mexicains, sur des aspects techniques de l'accord, s'agissant notamment de l'accès au marché agricole. Pour rappel, la Commission européenne et le gouvernement mexicain avaient trouvé un accord politique sur la révision de l'accord global le 21 avril dernier. Les deux parties doivent désormais finaliser cet accord en travaillant notamment sur les éléments techniques. Une fois l'accord finalisé au plan technique, il sera soumis au Conseil et au Parlement européen pour signature et ratification.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 11 AU 15 JUIN 2018

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 11/06	Plénière	Conférence des parties prenantes : 2e examen de REACH		
Mardi 12/06	Plénière Débat sur le rapport « Négociations relatives à la modernisation de l'accord d'association entre l'Union et le Chili » Rapporteur : Charles Tannock Débat sur les négociations concernant un nouvel accord de partenariat avec le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique			
Mercredi 13/06	Plénière Débat sur le rapport « Politique de cohésion et économie circulaire » Rapporteur : Davor Škrlec	Forum de dialogue de la société civile sur l'Accord d'association UE-Amérique centrale : Commerce et développement durable		Débat organisé par Farm Europe sur les implications des propositions de la Commission sur le budget européen et la réforme de la PAC

Judi 14/06	Plénière			Conférence « Consensus et transparence dans les accords commerciaux » organisé par le Comité économique et social européen
Vendredi 15/06				